

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 novembre 2024

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et onze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : Azzédine TAÏBI, Zaïha NEDJAR, Abdelhak ALI KHODJA, Mathieu DEFREL, Maïmouna HAÏDARA, Abdelfattah MESSOUSSI, Irouia SAÏD OUMA, Abdelkarim ZEGGAR, Aziza TAARKOUBTE, Alfred ROCHEFORT, Jean-Noël François MICHE, Jeannine LE BRAS, Claude AGNOLY, Nathalie LANDEZ, Lamine SAÏDANE, Jean-Claude DE SOUZA, Céline MIRAMBEAU, Nasteho ADEN, Mehdi MESSAI, Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Sébastien CLÉMENT, Rabbani KHAN

Absents ayant donné pouvoir : Géry DYKOKA NGOLO a donné pouvoir à Céline MIRAMBEAU, Fodié SIDIBE a donné pouvoir à Maïmouna HAÏDARA, Najia AMZAL a donné pouvoir à Abdelfattah MESSOUSSI, Nabila AKKOUCHE a donné pouvoir à Lamine SAÏDAINE, Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à Azzédine TAÏBI, Yvel LUXIER a donné pouvoir à Abdelkarim ZEGGAR, David CHEMMI a donné pouvoir à Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN a donné pouvoir à Marie-Claude GOUREAU, Christopher DIBATHIA a donné pouvoir à Nasteho ADEN, Chadiea MAHDJOUB a donné pouvoir à Aziza TAARKOUBTE, Chaker BRAHMI a donné pouvoir à Claude AGNOLY, Tedj-Eddine BOUAÏCHE a donné pouvoir à Sébastien CLÉMENT

Étaient absents : Fazya OULMI, Stéphane LAGRIVE, Hamza RABEHI, Sarah KEZZAS

Sont arrivés en cours de séance : Mehdi MESSAI (affaire 1.2)

Secrétaire de séance : M. Rabbani KHAN

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire n°0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent, cependant, requérir des explications ou exprimer des remarques.

Affaire n°1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur RABEHI, propose de désigner Monsieur Rabbani KHAN comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**.

ARTICLE UN : DESIGNER Monsieur Rabbani KHAN, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire salue les Stanois et les Stanoises présents et présentes en séance, et évoque la situation particulièrement grave concernant les collectivités locales, avec les annonces faites par le Gouvernement BARNIER, sous la responsabilité d'Emmanuel MACRON et les attaques faites contre le service public, contre les agents qui travaillent au quotidien, qui s'efforcent à rendre un service public de qualité, de proximité.

Monsieur le Maire remercie, au nom de l'équipe municipale, le travail de l'ensemble des agentes et des agents de cette collectivité, qui sont plus de 1 000. Il explique que c'est un choix politique que d'avoir un nombre conséquent d'agentes et d'agents sur beaucoup de domaines : des domaines du quotidien, des domaines d'intervention, tant sur le domaine éducatif que sur le domaine culturel, sportif, de la citoyenneté, et de la santé, etc. Il remercie également la Direction générale, son administration, les membres du comité de direction qui accompagnent ce travail, cette forte orientation de la Municipalité pour un service public de qualité, pour une transformation sociale et écologique importante sur Stains.

Monsieur le Maire rappelle avoir eu l'occasion d'évoquer, lors du précédent Conseil municipal, l'annonce faite par le Premier ministre BARNIER. Il ajoute avoir eu l'occasion d'assister dans l'après-midi à sa première prise de parole, lors du Congrès des maires de France. Les participants étaient très nombreux dans la grande salle du Parc des Expositions de Versailles, presque 1 000 maires, élues, élus présentes et présents. Le Premier ministre s'est montré assez prudent en soutien aux maires, aux collectivités, aux équipes municipales. Il a expliqué qu'il ne fallait pas le juger au moment où il arrivait aux manettes, qu'il avait pris son poste depuis très peu de temps et qu'il resterait certainement peu de temps. Son souhait serait de rester au moins 2 ans et demi, jusqu'aux prochaines élections présidentielles.

Lors de sa prise de parole, il était compliqué de s'exprimer, il ne s'agissait pas de l'objectif. Toutefois, **Monsieur le Maire** aurait souhaité lui rappeler qu'il est certes Premier ministre depuis peu, mais aussi coupable des politiques d'austérité menées depuis près de 10 ans. Il n'est pas forcément responsable de tout, mais il en est en grande partie responsable puisqu'il a accompagné, soutenu toutes les politiques d'austérité menées en France et à l'échelle

européenne. Ces politiques d'austérité se traduisent par des effets concrets : mise en cause du service public, attaque des agents, baisse des dotations de l'État aux collectivités. Il rappelle qu'ils ont déjà été « saignés » en 2014. Stains a été fer-de-lance dans la bataille contre les politiques d'austérité sous l'égide des « Plumés de l'austérité ». Il s'agissait déjà de près de 3 millions d'euros de perte dans le budget communal. Ce qui est annoncé en plus pour Stains, pour la troisième « saignée », c'est environ 2 millions d'euros, ce qui est conséquent.

Le Premier ministre parlait d'un montant de 5 milliards d'euros. Le président de l'AMF a fait une très bonne intervention, tout comme le premier vice-président André LAIGNEL. **Monsieur le Maire** remarque que ces derniers ont fait des interventions allant dans leur sens, en condamnant ce qu'ils condamnent depuis un certain nombre d'années. Tout le monde reconnaît une attaque frontale, une menace de mettre en branle les collectivités locales. En Grande-Bretagne, il rappelle qu'il n'y a quasiment plus de collectivités locales : elles ne jouent plus un rôle aussi important qu'elles ont pu jouer par le passé, hormis pour les très grandes villes comme Londres qui ont un statut particulier. Or, le fait de s'attaquer aux collectivités, aux maires, aux équipes municipales revient à s'attaquer aux gens, aux habitants et *in fine* à la République. La cohésion sociale est ainsi fortement menacée, encore plus dans les quartiers et les villes populaires.

Le choix a été fait avec l'équipe municipale de Stains d'alerter la population. Il ne s'agit pas simplement de l'affaire du Maire et de l'équipe municipale, voire du Conseil municipal. **Monsieur le Maire** ajoute qu'un consensus sur la situation actuelle est quasiment acté envers les collectivités locales. La ville de Stains mènera les combats adéquats. Il était, en effet, de sa responsabilité d'alerter les habitantes et les habitants sur les risques importants de ces baisses de dotations, de ces suppressions de services publics rendus auprès de la population, quand la collectivité, la ville est le segment important de la démocratie et de la proximité.

Quid du fonctionnement des centres municipaux de santé (CMS) ? Quid de la rénovation des centres de vacances ? Stains ne souhaite pas vendre ses centres de vacances. Il ne s'agira pas non plus de fermer le CMS et d'envoyer la population vers la Clinique de l'Estrée ou à l'hôpital. Il ne sera pas non plus question de remettre en cause la maintenance, la construction de nouvelles écoles. Il s'agit du projet porté avec la majorité. Le conservatoire municipal de musique ne sera pas non plus fermé. La liste pourrait être longue. Il ne s'agirait pas non plus d'augmenter les impôts. Cela fait 12 ans qu'ils n'augmentent pas, pour ce qui est de la part communale.

Il s'agit d'une volonté délibérée de mettre un coup de canif sur les collectivités, sur les maires, sur les équipes municipales. Plusieurs sondages révèlent la colère, le surmenage de quasiment plus de 80 % des maires, des élus et des équipes municipales qui mènent un combat au quotidien. Toutefois, **Monsieur le Maire** indique qu'il reste à Stains déterminé et offensif, pour toutes les Stanoises et tous les Stanois. Il s'agit d'une question d'égalité, de dignité et de solidarité. En l'absence de solidarité dans les institutions qui sont au plus près des habitantes et des habitants, forcément la République prendra un sérieux coup.

Le combat sera mené, il sera long. Cela fait plus de 10 ans que la ville de Stains le mène. Il se poursuivra sous de multiples formes, d'abord et avant tout politique, avec les citoyennes et les citoyens pour les alerter, pour les mettre au cœur du combat, mais également d'un point de vue juridique. Il existe un recours contre l'État pour rupture d'égalité républicaine qui est en cours. Se tiendra dans les prochains jours une audience auprès du Conseil d'État. Une question sera posée auprès de cette instance importante à ce sujet. Le nombre de villes engagées dans ce combat est moindre, mais elles résistent et continuent.

Monsieur le Maire rappelle avoir parlé des attaques en direction du personnel, notamment concernant la remise en cause du nombre de jours de carence. Il indique avoir publié un communiqué en soutien aux agentes et agents des collectivités, ainsi qu'auprès des organisations syndicales qui se battent depuis longtemps pour condamner cette mesure qui va stigmatiser, criminaliser les agentes et les agents des collectivités, les punir. Comme si les maires et les équipes municipales n'étaient pas capables de gérer au mieux leur personnel.

Monsieur le Maire rappelle que les agents ont subi le gel du point d'indice pendant près de 10 ans. Il a été plus ou moins réévalué, mais le compte n'y est pas.

Monsieur le Maire lance un appel, après 3 jours de congrès. Il ajoute avoir eu l'occasion de dire à un certain nombre de maires que le congrès est un moment de rencontres et d'échanges très important. Il indique avoir eu l'occasion d'échanger avec des maires ayant en responsabilité des villes urbaines importantes comme Stains, ainsi qu'avec des maires du monde rural qui sont également fortement en difficulté, menacés du fait de la baisse du service public. Une Poste est fermée dans les Cévennes, une garde à Génolhac, des centres d'impôts, etc. Ce qui induit moins de proximité, moins de lien avec la population, car tout est numérisé. Or, les gens recherchent la relation humaine, le lien social, le lien humain. Certains n'ont plus de lien.

Des initiatives seront lancées à Stains, avec les forces vives. **Monsieur le Maire** compte sur ces dernières, qui sont déjà sur le terrain et qui mènent des batailles importantes pour l'égalité et la dignité. Stains, tout comme le département de la Seine-Saint-Denis, ne demande pas à être mieux traité que la Creuse ou la Corrèze, mais au moins d'être traité à égalité comme d'autres départements.

Le coût pour l'État pour un enfant scolarisé à Paris s'élève à environ 8 800 euros, contre 6 200 euros en Seine-Saint-Denis, soit un différentiel de 2 600 euros par élève. **Monsieur le Maire** précise ne pas attaquer les agentes et les agents préfectoraux, y compris les sous-préfets qui appliquent les politiques d'austérité menées par l'État.

L'existence de dotations supplémentaires dans la politique de la ville, etc. est rappelée. Toutefois, elles sont en baisse. Le droit commun est demandé : **Monsieur le Maire** souhaite être traité de la même manière pour les écoles, pour la santé, l'éducation, etc. Il ne s'agit pas d'être dans des cases de politiques spécifiques qui sont assez fluctuantes, y compris dans le cadre des politiques de la ville. Des remplacements de professeurs sont demandés dans les écoles, des médecins scolaires en nombre, des agents pouvant accompagner des personnes en situation de handicap. **Monsieur le Maire** indique avoir reçu la Ministre ayant en charge ce sujet, ce qui montre que Stains fait énormément sur la question du handicap. Il ajoute avoir rappelé à la Ministre que son déplacement était très important et qu'ils étaient très honorés de sa venue sur Stains. Toutefois, l'accompagnement des enfants en situation de handicap demande des moyens conséquents. Certains ne peuvent pas être scolarisés, faute de personnel. Cette situation est assez grave.

Monsieur le Maire rappelle la volonté, avec l'équipe municipale, d'être encore plus offensifs, plus déterminés à ce sujet. La politique menée à Stains sera toujours plus solidaire, plus humaine, une politique d'émancipation qui permettra d'accompagner les habitantes et les habitants vers plus de bonheur, de justice et de droit. Ce combat sera mené avec toutes les forces vives existantes.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que dans 2 jours seront célébrés les 40 ans du Studio Théâtre de Stains. L'ensemble des membres du Conseil municipal ont reçu une invitation en ce sens. Ce sera un moment très fort. Il tient à saluer le travail précieux accompli par l'ensemble de l'équipe du Studio Théâtre de Stains, tout particulièrement par Marjorie NAKACHE qui est

metteuse en scène et par Xavier MARCHESCHI, qui a créé le Théâtre en 1984 à l'Espace Paul Eluard. **Monsieur le Maire** souhaite les remercier pour leur travail de qualité, artistiquement et culturellement.

Monsieur le Maire évoque ensuite l'hommage important rendu, la semaine précédente, à Yasser ARAFAT, très grand leader palestinien ayant obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1994 avec Yitzhak RABIN. Il était important à Stains de commémorer ces 20 ans de décès suite à un assassinat. L'ambassadrice de la Palestine était présente pour cet hommage, ainsi que l'ambassadeur du Liban. Ce fut un moment extrêmement important, solidaire, fraternel. À cette occasion, **Monsieur le Maire** souhaite remercier les artistes du Collectif Art qui ont réalisé une très belle fresque éphémère sur le mur situé à côté de la place Colonel Fabien, rue Pierre de Geyter.

Le mois de novembre a également été placé sous le signe de la jeunesse, avec des événements importants auxquels beaucoup d'élus ont participé. Beaucoup d'initiatives ont été davantage mises en lumière sur le travail mené tout au long de l'année, durant les vacances de la Toussaint. **Monsieur le Maire** félicite à nouveau l'équipe jeunesse, qui a mené un travail important.

Les contrats locaux d'étudiants ont été signés : un peu plus de 70 étudiants bénéficieront de ce contrat local étudiant. Il s'agit d'un acte fort et concret, important. Ces initiatives jeunesse se sont poursuivies avec la cérémonie des bacheliers, qui a réuni beaucoup de monde, y compris des parents et des enseignants.

Monsieur le Maire explique que l'élection des nouveaux conseillers municipaux du Conseil municipal des enfants est en cours. Ils auront l'occasion le lendemain de participer à leur installation.

Monsieur le Maire évoque également le travail important mené pour la lutte contre les violences faites aux femmes, avec une journée internationale dédiée le 20 novembre, le même jour que la Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Un événement très important était organisé en ce sens à la médiathèque.

Ce sont autant d'événements très importants qui ont permis la rencontre des Stanoises et des Stanois, et de mener des actions fortes pour le quotidien, pour faire avancer beaucoup de choses.

Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Affaire n° 1.2 - Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025

Rapporteur : M. Jean-Claude DE SOUZA

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude DE SOUZA qui va présenter l'affaire relative à l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025.

Monsieur Jean-Claude DE SOUZA remercie Monsieur le Maire. Cette demande classique revient chaque année : il s'agit de l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025. Avant la loi Macron, le maire pouvait accorder une dérogation pour l'ouverture 5 dimanches dans l'année pour les commerces de détail. Depuis la loi Macron, à compter du 1^{er} janvier 2016, une dérogation peut être accordée pour 12 dimanches. Au titre de l'année 2025, il est proposé pour les commerces de détail non compris dans ceux bénéficiant de droit d'une dérogation d'ouverture dominicale, l'ouverture maximale de 5 dimanches.

Sauf demande expresse de commerces, ces dimanches sont inclus dans les périodes nationales de solde et de fêtes de fin d'année. Il s'agit des dimanche 12 janvier, 29 juin, 31 août, 21 et 28 décembre 2025.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser l'ouverture de ces commerces aux dates citées ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DE SOUZA pour ce rapport. Il rappelle qu'aura lieu très prochainement l'ouverture de nouveaux commerces sur la ville. Il est à noter l'ouverture d'Aldi, qui rencontre un succès assez important. D'autres commerces ouvriront très prochainement en centre-ville, y compris des commerces dédiés à la restauration.

Par ailleurs, un travail est mené avec le délégataire du marché sur l'ouverture d'un troisième jour de marché, qui sera le lundi.

Monsieur Jean-Claude DE SOUZA répond que ceci n'a pas encore été annoncé. Un travail est mené sur ce jour d'ouverture supplémentaire, à la demande des Stanois, en horaires décalés. Toutes les dispositions ont été prises pour que l'école ne soit pas perturbée. Ainsi, les personnes travaillant le week-end pourront également désormais bénéficier de l'offre du marché.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : DONNE un avis favorable à une autorisation d'ouverture des commerces pour les dates suivantes :

- le dimanche 12 janvier 2025,
- le dimanche 29 juin 2025,
- le dimanche 31 août 2025,
- les dimanches 21 et 28 décembre 2025,

sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du travail et de l'accord du personnel concerné.

Pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L.3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°1.3 - Convention de soutien financier entre la commune de Stains et l'hôpital Avicenne pour une étude sur la désinfestation par le chaud dans la lutte contre les punaises de lit

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport concerne la convention de soutien financier entre la commune de Stains et l'hôpital Avicenne pour une étude sur la désinfestation par le chaud dans la lutte contre les punaises de lit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PIA [Programme d'Investissement d'Avenir] « Ville durable et solidaire ». Il s'agit de l'une des actions financées permettant de mener une

Ville de Stains

expérimentation scientifique sur le traitement des punaises de lit par la chaleur, en partenariat avec l'hôpital Avicenne qui est à la pointe de ce sujet. L'un des médecins-chefs, le Professeur IZRI, suit ce travail depuis assez longtemps et a réussi à identifier plusieurs matériels de chauffage à haute température pour lutter contre la présence de punaises de lit.

Stains a été l'une des premières villes à s'inscrire dans cette action très forte, qui cause encore beaucoup de désagréments pour bon nombre de familles. Cette convention permettra, avec Plaine Commune et la ville, de mener un travail très important, d'expérimenter de manière concrète et efficace ce procédé à Stains, avec différents matériels. Ce travail est mené en lien avec le principal bailleur, qui est Seine-Saint-Denis Habitat : cela se fera sur le domaine dont le bailleur a la charge. Cela pourrait s'ouvrir avec d'autres partenaires et bailleurs.

Cette opération est budgétée à 20 000 euros et permettra d'obtenir des financements à hauteur de 80 %, soit pour environ 16 000 euros, ce qui reviendra pour la ville à 4 000 euros. Cela se fait en lien avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, l'ANRU. **Monsieur le Maire** explique que c'est une bonne nouvelle, ce travail lancé depuis de très nombreuses années se concrétisant.

Un retour sera fait en ce sens auprès des élus et des habitants, puisque ce procédé sera expérimenté à Stains.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de soutien financier, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'Hôpital Avicenne, pour la mise en œuvre d'une étude sur la désinfestation par le chaud dans la lutte contre les punaises de lit.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.4 - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation Stains - Clos-Saint-Lazare et Prêtrasse

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire évoque une convention d'attribution de subvention dans la mise en œuvre du projet d'innovation Stains - Clos-Saint-Lazare et Prêtrasse dans le cadre du PIA. Stains a été labellisé PIA quelques années auparavant. Cette convention concerne principalement deux projets qui seront menés sur la ville, pour un coût prévisionnel de 1 150 000 euros, avec un co-financement important de l'ANRU de l'ordre de 593 000 euros. Il restera à la charge de la collectivité et de Plaine Commune un montant d'environ 500 000 euros.

Ces deux projets sont travaillés depuis de nombreuses années. Il s'agit tout d'abord d'un projet de création de plateformes de mobilité visant à trouver des solutions durables de mobilité auprès des Stanois, avec un véritable parcours d'insertion. Cela faisait partie des critères évoqués dans le cadre de cette convention. Ceci est lié à la mécanique et permet de lutter contre la mécanique sauvage. **Monsieur le Maire** rappelle avoir pris avec la Municipalité un arrêté contre la mécanique sauvage dans certains quartiers. Cet arrêté est en vigueur. Il y aura une campagne d'information auprès des habitantes et des habitants occupant l'espace

public avec des voitures complètement esquintées ou qui font de la mécanique sauvage et qui déversent leur huile sur le bitume, ce qui n'est pas tolérable.

Ce travail d'insertion, d'accompagnement des mécaniciens, qui pour certains d'entre eux ne sont pas forcément identifiés, sera mené par Pôle emploi ou autre, et nécessite un véritable suivi d'insertion. L'ensemble des partenaires y participera.

Le second projet est celui de l'expérimentation sur une méthode de lutte non chimique, totalement écologique, contre les punaises de lit, pour un montant de 75 000 euros. Une subvention de l'ANRU est attendue, à hauteur d'environ 55 000 euros. Ce qui coûterait environ 20 000 euros à la collectivité, avec un autre cofinancement.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de projets extrêmement importants qui sont menés depuis de très nombreuses années. Il en profite pour saluer les équipes de Plaine Commune et de la ville qui suivent ces projets. Cette convention permettra le franchissement d'une nouvelle étape dans leur avancement. Ce sujet a déjà été évoqué, le journal municipal l'a beaucoup évoqué. Il l'a également été dans différentes réunions, dans un certain nombre de quartiers, en particulier sur le Clos Saint-Lazare.

Monsieur le Maire s'enquiert de savoir s'il y a des remarques ou des observations sur ce rapport. La parole est donnée à Madame Jeanine LE BRAS.

Madame Jeanine LE BRAS demande si l'arrêté contre la mécanique sauvage est paru.

Monsieur le Maire confirme qu'il est paru. Il sera envoyé aux élus.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation Stains - Clos Saint-Lazare et Prêtesse, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.5 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Stains (NPNRU) relatif au site André Lurçat - René Boin

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un avenant sur la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Stains (NPNRU) relatif au site André Lurçat - René Boin.

Il rappelle que Stains a demandé à ce que le site Lurçat-Boin soit inscrit dans le cadre de l'ANRU 2, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. Ceci n'a jamais été fait auparavant alors que juste en face, en traversant l'avenue Stalingrad, se trouve le quartier du Clos Saint-Lazare qui est inscrit dans le cadre de l'ANRU. La façade Stalingrad sera totalement refaite, revue dans le cadre de l'ANRU 2, avec la construction de nouveaux logements et la création d'un village d'activités pour petites et moyennes entreprises.

Il a fallu batailler pendant des mois, voire durant quelques années, pour inscrire ce projet dans un quartier comptant 497 logements entre Lurçat et Boin, pour un peu plus de 1 200 habitants. Ce quartier connaît peu de rotations et de mutations, puisque les gens y sont très attachés. **Monsieur le Maire** rappelle que les mutations au sein des quartiers dans la ville se sont

Ville de Stains

stabilisées depuis 2 ou 3 ans. Au-delà des difficultés récurrentes sont rencontrées en matière d'incivilités, de propreté, etc., ce qui est insupportable. Il a récemment été décidé de lancer une campagne contre les incivilités. Les gens, dans les enquêtes sociales, souhaitent rester dans leur quartier. La situation est complètement à l'inverse de celle connue auparavant, ce qui permet de casser les idées reçues selon lesquelles tout le monde voudrait quitter Stains, etc. C'est tout le contraire.

Même si les gens reconnaissent qu'énormément d'efforts sont à faire - qui ne sont pas que de la responsabilité du maire, de l'équipe municipale et de la collectivité -, il a été exigé d'avoir davantage de moyens en matière de propreté. Toutefois, un attachement des Stanoises et des Stanois envers leur quartier est ressenti.

Le quartier André Lurçat a été inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Ceci a fait l'objet de plusieurs réunions, de comités d'engagement réunissant l'ensemble des partenaires. Un certain nombre de priorités ont été finalisées : la création de services publics dans ce quartier, avec l'idée de transférer certains services publics de la ville. Un travail sera mené avec les services pour que ce soit encore beaucoup plus accessible. La réhabilitation des 497 logements est également à considérer, ainsi que la résidentialisation qui est demandée par les locataires. La requalification des espaces extérieurs, publics, etc., constitue un gros projet. Tout ceci est inscrit dans le cadre des projets ANRU, avec Plaine Commune.

Les accords sur le principe ont été obtenus par la ville, Plaine Commune et le bailleur pour pouvoir mener ce projet. Il reste à voir la partie financière : il n'y a pas encore eu d'engagement clair et ferme de la part de l'ANRU, qui propose malgré tout de démarrer les études.

Monsieur le Maire rappelle qu'au départ, le bailleur n'était pas forcément très favorable au fait de se lancer dans une rénovation de la Cité Lurçat-Boin. Toutefois, leurs arguments ont conduit le bailleur à accepter de s'engager.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont dans l'attente d'une participation financière posée par l'ANRU. La maquette budgétaire finalisée avoisine les 3 millions d'euros. Cependant, tous les engagements financiers ne sont pas encore confirmés. Le combat se poursuit avec l'administration pour avoir l'ensemble des cofinancements. **Monsieur le Maire** espère que cela fera l'objet d'une revoyure dans quelques mois.

La situation a dû être stoppée, du fait de la dissolution de l'Assemblée. Les préfets et sous-préfets ont changé, etc. Il est possible, cependant, de se diriger vers la signature d'une convention pluriannuelle. Ceci est également passé dans les instances de Plaine commune le mardi précédent. Ce combat se poursuit avec les locataires, afin d'obtenir l'ensemble des crédits pour mener ce projet de réhabilitation de la Cité Lurçat-Boin qui viendra compléter et se raccrocher au projet du Clos Saint-Lazare, de la Prêtresse, de l'ensemble des quartiers importants pouvant bénéficier de subventions de l'ANRU.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des éléments figurent dans le rapport ainsi que le plan de financement, le montage financier, etc. et s'enquiert de savoir s'il y a des remarques ou des questions.

Madame Jeanine LE BRAS rappelle que lors du précédent conseil de l'école André Lurçat, a été demandé à quel moment l'école serait rattachée à Anne FRANCK. L'équipe pédagogique souhaiterait avoir cette information. Elle ajoute que les demandes de mutation se feront en début d'année 2025.

Monsieur le Maire confirme que le regroupement de l'école maternelle Anne FRANCK et de l'école Lurçat est un sujet important. Il s'agit de petites écoles composées de 4 classes chacune. Cela pose un certain nombre de problèmes de fonctionnement, y compris d'accompagnement éducatif, etc. L'idée était effectivement d'aller vers un regroupement d'écoles. La parole est donnée à Mathieu DEFREL sur ce sujet.

Monsieur Mathieu DEFREL ajoute que la question du financement de l'ANRU n'est pas encore totalement assise. Ce projet de transformation de l'école Lurçat est directement lié à la validation d'un certain nombre de points clés du dossier de l'ANRU. Néanmoins, les directions d'écoles ont été reçues à plusieurs reprises et l'engagement a été pris de les tenir informées de l'évolution du dossier. L'idée serait de donner à voir. Les deux prochaines rentrées scolaires se feront dans l'établissement, le mouvement se fait relativement tôt. Au plus tôt les éléments de l'ANRU seront disponibles, au plus tôt les enseignants pourront être accompagnés, ainsi que le personnel qui travaille sur l'école. Ce projet peut créer des angoisses, mais il rappelle qu'ils sont dans l'écoute et dans l'accompagnement.

Concernant le rapprochement et la fusion des deux écoles, la dynamique autour de l'école Lurçat est plutôt dans une dynamique en baisse, avec une diminution du nombre d'enfants.

Un travail a été mené avec les services, et notamment le pôle éducation et l'ensemble des services associés, pour regarder comment les enfants pourraient être dispatchés sur les écoles du secteur PVC, Anne FRANCK. Ils auront la capacité, même avant l'agrandissement potentiel d'Anne FRANCK, de pouvoir accueillir des élèves sur Lurçat.

Monsieur Mathieu DEFREL ajoute qu'il s'agit d'un accompagnement au plus près, en prenant les précautions qui s'imposent par rapport à un dossier dont certains points restent en dehors de leur maîtrise, dans le calendrier. Les équipes de l'Éducation nationale et le personnel seront accompagnés dans la conduite de ce projet.

Madame Jeanine LE BRAS indique que les rentrées 2025 et 2026 se feront à Lurçat.

Monsieur Mathieu DEFREL le confirme : ceci a été annoncé aux enseignants, aux syndicats d'enseignants ainsi qu'à l'Inspection.

Monsieur le Maire remercie **Monsieur DEFREL** pour ces compléments d'information.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Stains (NPNRU de Stains) relatif au site André Lurçat - René Boin, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.6 - Acquisition des parcelles cadastrées section 0573, 0525 et 0602p sises, rue Jean Durand à Stains auprès de Seine-Saint-Denis Habitat

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'acquisition de parcelles cadastrées section 0573, 0525 et 0602p sises, rue Jean Durand à Stains auprès de Seine-Saint-Denis Habitat. Ce point est déjà passé en Conseil municipal. Il s'agit du site de l'ancien collège Maurice Thorez, dont la ville est propriétaire. Le souhait a été de transformer ce site très rapidement en site de services publics, et permettre ainsi l'ouverture du nouveau centre administratif Louis Pierna, qui sera prochainement inauguré. Le souhait a également été d'ouvrir un nouveau site, un pôle d'excellence, très important sur Plaine Commune, voire même sur la région, autour de l'économie sociale et solidaire pour soutenir cette activité économique endogène et importante de cohésion sociale.

Ville de Stains

L'opération de construction a été validée par les différents comités d'engagement depuis 2019. Un travail a été mené afin de pouvoir aboutir sur un protocole d'accord foncier, signé entre la ville et le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat comme proposé en Conseil municipal, du 20 septembre 2024.

Il convient de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération pour pouvoir continuer à mener ce travail et à finaliser une nouvelle division cadastrale. Ceci est très technique, juridique, mais ô combien important pour pouvoir continuer à mener ce projet, avec la création d'un pôle économique ESS. Ce sujet a déjà été abordé en instance, il est bien connu sur la ville.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : PRONONCE le retrait de la délibération n° 1.5 du Conseil municipal du 20 septembre 2024 portant acquisition, par la commune de Stains, des parcelles cadastrées section O573, O525 et O602 auprès de Seine-Saint-Denis Habitat.

ARTICLE DEUX : APPROUVE l'acquisition, par la commune de Stains, moyennant le prix de 1 000 000 € HT (un million d'euros hors taxes) des parcelles appartenant à Seine-Saint-Denis Habitat cadastrées section numéros 661, 662, 665, 666, 667, 668 et 670 (d'une surface de 11.215 m²)

Ce prix s'entend :

- à concurrence de 129.713,83 euros hors taxes pour les parcelles cadastrées section O numéros 661 et 662, prix hors taxes auquel s'ajoutera le montant de la TVA selon le taux et le régime applicable au jour du paiement du prix de vente.
- à concurrence de 762.770,79 euros pour les parcelles cadastrées section O numéros 665, 666 et 667
- à concurrence de 107.515,38 euros pour les parcelles cadastrées section O numéros 668 et 670.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la constitution d'une servitude de passage sans indemnité :

Par l'établissement Seine-Saint-Denis Habitat, propriétaire du fonds servant

Désignation :

À Stains, 93240, les parcelles figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
O	428	RUE JEAN DURAND	7a 35ca
O	508	RUE JEAN DURAND	14a 19ca
O	509	RUE JEAN DURAND	8a 04ca
O	512	RUE JEAN DURAND	18a 19ca
O	513	RUE JEAN DURAND	29a04ca
O	526	RUE JEAN DURAND	63a 08ca
O	616	RUE JEAN DURAND	15a 47ca

Ville de Stains

au profit du fonds dominants appartenant à la Commune de Stains

Désignation :

À Stains, (93240), les parcelles figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
O	661	RUE DES CLUZEUX	12a 36ca
O	662	RUE DES CLUZEUX	2a 19ca
O	665	RUE DES CLUZEUX	1a 81ca
O	666	RUE DES CLUZEUX	21a 00ca
O	667	RUE DES CLUZEUX	62a 75ca
O	668	RUE DES CLUZEUX	10a 94ca
O	670	RUE DES CLUZEUX	1a 10ca

ARTICLE QUATRE : APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de réseaux sans indemnité par l'établissement Seine-Saint-Denis Habitat, propriétaire du fonds servant

Désignation :

À Stains, 93240, les parcelles figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
O	428	RUE JEAN DURAND	7a 35ca
O	508	RUE JEAN DURAND	14a 19ca
O	509	RUE JEAN DURAND	8a 04ca
O	512	RUE JEAN DURAND	18a 19ca
O	526	RUE JEAN DURAND	63a 08ca
O	513	RUE DES CLUZEUX	19a 24ca
O	616	RUE JEAN DURAND	15a 47ca

au profit du fonds dominants appartenant à la Commune de Stains

Désignation :

À Stains, (93240), les parcelles figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
O	661	RUE DES CLUZEUX	12a 36ca
O	662	RUE DES CLUZEUX	2a 19ca
O	665	RUE DES CLUZEUX	1a 81ca
O	666	RUE DES CLUZEUX	21a 00ca
O	667	RUE DES CLUZEUX	62a 75ca

Ville de Stains

O	668	RUE DES CLUZEUX	10a 94ca
O	670	RUE DES CLUZEUX	1a 10ca

ARTICLE CINQ : DIT que les parcelles cadastrées section O numéros 665, 666, 667, 668 et 670 sont destinées par la commune de Stains à l'exercice de ses compétences et relèveront de son domaine public.

ARTICLE SIX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune et à signer tous les actes entérinant cette décision, et notamment l'acte notarié correspondant, ainsi que toute pièce qui en serait le préalable et la conséquence.

ARTICLE SEPT : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.7 - Cession d'un bâtiment à usage de bureaux sis 1 et 5 boulevard Maxime Gorki à Stains, par la commune de Stains au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin d'y implanter une Maison des Solidarités

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que ce rapport concerne la cession d'un bâtiment à usage de bureaux sis 1 et 5 boulevard Maxime Gorki à Stains, par la commune de Stains au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin d'y implanter une Maison des Solidarités. Il s'agit de l'immeuble Barbusse, situé en face de la mairie.

Cette cession permettra une belle recette financière. Cet immeuble était utilisé par l'ensemble des services du département - ASE, Direction de la PMI, etc. -, à 70 % et à 30 % par le centre des impôts. Un combat a été mené afin de maintenir le centre des impôts à Stains. Malheureusement, cela n'a pas pu se faire, l'État ayant la ferme volonté de centraliser l'ensemble des services des impôts et de renvoyer les citoyens vers le numérique, etc. Dans toute la France, quasiment tous les services des impôts ont été totalement centralisés, rassemblés. C'est un fiasco total.

Cet immeuble accueille l'ASE, la PMI, les différents services sociaux. L'objectif proposé au département est de transformer cet immeuble en Maison des solidarités, ce qui est très cohérent avec l'usage qui en est fait, même si désormais le Département est le seul à l'utiliser. L'idée est de regrouper dans un même lieu les services déjà un peu disséminés sur la ville : le service social, la PMI et l'ASE. Il s'agirait d'avoir une porte d'entrée directe pour l'ensemble des habitants de la ville vers cette Maison des solidarités.

Il est donc proposé d'approuver cette cession, selon des conditions financières clairement établies. Il s'agit d'une recette importante pour la ville. Monsieur le Maire remercie l'administration et son directeur général des services qui, une fois l'orientation prise, a mené ce travail avec les services du département, qu'il remercie également d'avoir accepté la création de cette Maison des solidarités. Il en existe quelques-unes en Seine-Saint-Denis, notamment à Saint-Denis, Romainville, etc. Il y en aura donc une nouvelle à Stains, avec un service public de proximité très important pour la ville.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la cession, sans déclassement préalable, par la commune de Stains au département de la Seine-Saint-Denis, d'un ensemble bâti sis, 1 et 5 boulevard Maxime Gorki à Stains, dénommé « immeuble Barbusse » dont les références cadastrales sont les suivantes :

- parcelle cadastrée section Q numéro 1 d'une contenance de 476 m²,
- parcelle cadastrée section Q numéro 146 d'une contenance de 395 m²,

d'une surface totale de 1822,10 m², pour un montant de 1 500 000 € HT (un million cinq-cent mille euros hors taxes).

ARTICLE DEUX : DIT que la cession au département de Seine-Saint-Denis de l'immeuble susnommé se fera selon les modalités suivantes :

- 1 000 000 € (un million d'euros) payés au comptant selon les règles de la comptabilité publique en vigueur,
- 500 000 € (cinq cent mille euros) payés par compensation, en considération de la créance détenue par le Département sur la commune de Stains, telle que susvisée.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision et notamment l'acte notarié correspondant, ainsi que toute pièce qui en serait le préalable et la conséquence.

ARTICLE QUATRE : DÉCIDE d'intégrer dans l'acte de vente une clause stipulant que le Département est tenu de maintenir, dans le bâtiment acquis, les services publics relevant de ses compétences, et d'assurer leur exploitation pour une durée de 10 ans.

ARTICLE CINQ : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.1 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et le Centre communal d'action sociale de Stains pour la continuité des soins infirmiers à domicile entre le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIDPA) et le service infirmier du Centre municipal de santé (CMS) Colette Coulon

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport récurrent concerne la convention de partenariat entre la commune de Stains et le Centre communal d'action sociale de Stains pour la continuité des soins infirmiers à domicile entre le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIDPA) et le service infirmier du Centre municipal de santé (CMS) Colette Coulon.

Monsieur le Maire explique qu'il est important d'établir une convention de partenariat, afin de mener à bien les actions récurrentes en matière de santé publique.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Stains et la Commune de Stains pour la continuité des soins infirmiers à domicile entre le service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA) et le service infirmier du Centre Municipal de Santé (CMS) Colette Coulon de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois.e.s - 3^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire cède la parole à Madame NEDJAR pour la présentation du rapport sur l'attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanoises et des Stanois, pour la 3^{ème} répartition.

Madame Zaiha NEDJAR remercie Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanoises et des Stanois. Il s'agit de la 3^{ème} répartition pour l'année 2024.

Deux répartitions de subventions ont déjà été validées par les Conseils municipaux du 4 avril et du 6 juin, pour un montant total de 42 900 euros, répartis ainsi : 22 900 euros pour le premier train, 20 000 euros pour le second train.

Pour la dernière répartition des subventions de l'année 2024, dont le montant du reliquat s'élève à 28 100 euros, il est proposé un montant de 24 400 euros pour les subventions de fonctionnement pour 13 associations et 3 700 euros pour les subventions sur projet concernant 6 associations. 19 demandes de subventions ont été reçues pour cette dernière répartition pour un montant de 28 100 euros. L'enveloppe a été entièrement utilisée en ce qui concerne le soutien et l'accompagnement aux associations par le biais des subventions.

Il est donc demandé d'accorder aux associations une subvention pour l'année 2024 et de dire que les dépenses en résultant sont inscrites sur le budget, puis que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et du bilan financier de l'année N-1.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** et **6 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT, M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE (par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2024, selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur la présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2024.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.1 - Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux Louise Michel et de la Maison pour Tous Olivier Abderide

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que ce rapport concerne l'actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux Louise Michel et de la Maison pour Tous Olivier Abderide.

Cette convention permet d'établir un règlement très précis, un règlement de fonctionnement et d'utilisation de l'espace des deux lieux multi-accueil. Il s'agit de le réactualiser avec de nouvelles directives, que ce soit le protocole en matière sanitaire, le lien avec les médecins traitants, etc. Il s'agit d'un règlement de fonctionnement qu'il faut passer en Conseil municipal pour approbation.

Le règlement contient un peu plus de 40 pages et a été travaillé par les équipes, a été revu par le service juridique pour que les choses soient vraiment réglementaires. Il pose des questions d'assurance, des locaux, etc. Ce travail est également mené en lien avec la CAF, qui conventionne ces équipements. Un cadre est ainsi à respecter.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE les règlements de fonctionnement, ci-annexés, des deux multi-accueils municipaux, Louise Michel et celui situé sur la Maison pour Tous Olivier Abderide.

ARTICLE DEUX : DIT que les règlements de fonctionnement actualisés des deux multi-accueils municipaux précités entreront en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2024.

Affaire n° 5.1 - Convention de subvention entre la commune de Stains et l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Résonnances internationales de la francophonie »

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport concerne la convention de subvention entre la commune de Stains et l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Résonnances internationales de la francophonie ».

L'AJPF est une association nationale qui favorise les coopérations entre des camps de réfugiés et des villes françaises. C'est notamment le cas de Stains, qui est jumelée avec le Camp d'Al-Amari depuis presque 25 ans. Stains est la deuxième ville française à s'être jumelée avec une entité palestinienne. La première ville était Montataire en 1989, puis Stains en 1999.

L'AJPF est une association très engagée qui accompagne Stains dans ce travail. Forte de l'expérience de Stains, elle a souhaité que la ville puisse répondre à un appel à manifestation d'intérêt sur la question de la francophonie. Dans les différents projets menés avec le camp d'Al-Amari, il était permis à de jeunes étudiants palestiniens du camp d'Al-Amari de pouvoir accéder à la pratique de la langue française dans le centre culturel de Ramallah, qui a malheureusement de moins en moins de moyens. L'État, à la demande de l'état d'occupation d'Israël, a demandé à couper un peu les vivres, ce qui se répercute sur les collectivités.

Ce projet est mené et permettra d'accompagner une quinzaine d'élèves qui suivront des cours. Auparavant, il s'agissait du Centre Culturel de Ramallah. Désormais, il s'agit de l'Institut Français de Ramallah. Il s'agit de personnes réellement engagées qui travaillent en lien avec le consulat de France de Jérusalem. Ceci permettra également d'accompagner de jeunes Palestiniens dans l'apprentissage du français. Certains sont même venus étudier en France, ils ont été accueillis à Stains. Ils ont pu repartir en Palestine occupée pour enseigner le français à l'Université de Beir Zeit.

Ceci est très important, il s'agit d'une coopération. Il est proposé de participer à cet appel à projets, ce qui permettra d'aller sur des échanges entre jeunes Palestiniens et jeunes Français, jeunes Stanois, voire même au-delà puisque toutes les villes inscrites dans cette

démarche coopèrent. Il n'y aura donc pas que Stains : il y aura également Grigny, Montataire, Ivry-sur-Seine, etc.

Il s'agit d'un projet important qui permettra à Stains d'avoir une subvention, de faire partie de cet appel à projets et de mener cette action, même si le contexte est malheureusement très difficile. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils ont toutefois tenu à répondre à cet appel à manifestation, dont tous les éléments figurent dans le rapport. Des échanges ont eu lieu avec le Comité populaire d'Al-Amari, avec les différents responsables du camp d'Al-Amari pour mener à bien ce projet de solidarité.

Dans le même sens, **Monsieur le Maire** évoque le Festival International se tenant à l'Espace Paul Eluard sur la culture du Bénin, qui se poursuivra durant le weekend, illustrant le fait #~~ajoute~~ que Stains est une ville solidaire, une ville monde avec de la solidarité envers notamment la Palestine, le Bénin, l'Espagne, etc.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** et **6 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT, M. Tedj-Eddine BOUAÏCHE (par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de subvention entre la commune de Stains et l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Résonnances internationales de la francophonie », ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** annonce une question orale proposée par le Groupe d'opposition « Convergence citoyenne » et donne la parole à Madame Nasteho ADEN.

Madame Nasteho ADEN évoque la solidarité internationale, point qui n'a pas pu être proposé en vœu, et fait référence aux populations sinistrées de la Vallée du Fleuve Sénégal, et notamment de Kaédi. Tout le long du fleuve Sénégal, des milliers de familles sont plongées dans une détresse incommensurable. Des associations de solidarité internationale ont été rencontrées à ce sujet.

Il est proposé, au travers de ce groupe, de faire preuve de cette solidarité qui a été démontrée. Il s'agit de faire un appel à un travail collectif afin de pouvoir initier des conventions, des subventions et de transmettre la capacité de la ville à répondre à des crises similaires, mais aussi toute sa compassion, et son efficacité, ainsi que cet appel à l'action supplémentaire pour pouvoir avoir une délibération avec des partenariats, des conventions et des subventions pour le prochain Conseil municipal du 12 décembre 2024.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de débat. Il indique partager cette proposition et pense qu'elle est partagée par l'ensemble des élus du Conseil municipal, en tout cas par la majorité. Il s'agit de venir en soutien aux solidarités, comme Stains le fait systématiquement. C'est notamment le cas avec la situation que connaissent les habitants du Sénégal. C'est également le cas avec la situation catastrophique en Espagne, notamment autour de la région de Valence.

Ville de Stains

Il pense que tout le monde s'associe, au nom du Conseil municipal, à ce qu'il évoque. **Monsieur le Maire** en profite pour avoir une pensée solidaire envers toutes les familles ayant perdu un voire plusieurs de leurs proches, comme c'est le cas au Sénégal et en Espagne.

Il a été prévu, lors du prochain Conseil municipal, de faire voter une subvention comme cela a été fait pour d'autres catastrophes telles que Haïti, le Maroc, etc. Il s'agirait d'une subvention d'aide, de soutien pour le Sénégal et pour l'Espagne. Contact sera pris avec les différents partenaires qui auront été identifiés, qui travaillent sur ce sujet. Cela va dans le sens d'une démarche d'être en soutien et d'être solidaire avec celles et ceux qui sont victimes de catastrophes liées au dérèglement climatique, une situation extrêmement grave d'un point de vue environnemental. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils sont tous quelque part responsables de ces conséquences en bétonnant une partie de la planète de manière aussi violente et forte. Ceci ne peut qu'avoir des conséquences à d'autres endroits de la planète. Tout est malheureusement lié.

Monsieur le Maire pense qu'ils seront, ainsi que les autres groupes de l'opposition, solidaires sur cette démarche pour le Sénégal ainsi que pour l'Espagne. Cela sera présenté au prochain conseil municipal.

Madame Nasteho ADEN précise qu'il ne s'agit pas du Sénégal, mais de la Mauritanie.

Monsieur le Maire en prend note.

Avant de clore la séance, **Monsieur le Maire** évoque la perte d'une habitante - Christine Ange AMINTA - extrêmement engagée sur le quartier du Moulin Neuf, mais pas uniquement. Elle faisait partie du comité d'usagers de la Maison pour tous, était engagée dans différentes associations locales. Elle était très attachée à la solidarité, à la fraternité entre les Stanoises et les Stanois et les différents quartiers. Christine Ange AMINTA est décédée pendant les vacances de la Toussaint, ce qui a engendré un profond émoi dans le quartier et même au-delà.

Monsieur le Maire exprime tout son soutien et adresse toutes ses sincères condoléances à sa famille, à ses filles, à tous ses amis proches qui l'ont soutenue, car elle était malade.

Il est proposé d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée en hommage à Christine Ange AMINTA.

Monsieur le Maire remercie le Conseil municipal et lève la séance.

*** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt heures et vingt minutes**

Le secrétaire de séance
Rabbani KHAN



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI

